

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 546

présenté par
M. Mazars

ARTICLE 36

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur de la présente loi »

les mots :

« mentionnée au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.